



AVIS AUX PARTIES ET À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE

AUX : Parties et à la communauté juridique

DE : L'honorable Marc Noël,
juge en chef de la Cour d'appel fédérale

DATE : Le 13 mars 2020

OBJET : Activités de la Cour eu égard à la COVID-19

La Cour d'appel fédérale suit attentivement les conseils des responsables de la santé publique au sujet de la COVID-19 et collabore avec le Service administratif des tribunaux judiciaires, l'Association du barreau canadien et le ministère de la Justice afin de poursuivre ses activités autant que possible eu égard aux circonstances.

À ce moment, les audiences prévues à Montréal, Calgary, Edmonton, Ottawa et Toronto les semaines des 16 et 23 mars 2020 demeurent inscrites au rôle. Lorsqu'on a demandé un ajournement pour des raisons de santé, la Cour a accueilli la demande. La Cour aura recours aux vidéoconférences et aux téléconférences lorsque c'est possible, si on en fait la demande. On invite les parties à communiquer avec l'administratrice judiciaire si elles souhaitent procéder par vidéoconférence ou par téléconférence, ou si elles souhaitent demander un ajournement.

La Cour continuera d'évaluer la situation au fur et à mesure et modifiera ses activités au besoin.

« Marc Noël »

Juge en chef
Cour d'appel fédérale